



Incompréhension permis de construire

Par **Burton95**, le **07/12/2010** à **15:57**

Bonjour,
Je me permets d'intervenir sur ce forum car j'aimerais avoir un avis.
Habitant une petite ville du vevin dans une rue calme composée de maisons individuelles, un projet de construction va avoir lieu en face de chez moi. Certes, ce sont des choses qui arrivent..
Néanmoins, suite au lotissement d'un terrain en 3 lots à bâtir, le Maire de la commune a spécifié sur une déclaration préalable que : " les constructions seront de type petites maisons de villes ou maisons individuelles, **à l'exclusion de collectif...**".
6 mois après cet affichage, un second affichage apparaît. Le même Maire a validé un permis de construire pour un bâtiment de 12 logements collectifs ???
Je suis donc en pleine interrogation sur la contradiction entre ces deux documents. Pourriez vous m'aider sur le sujet car le Maire fait la sourde oreille ?
Cordialement,